

Point sur l'église

Fermée par arrêté municipal pour péril depuis octobre 2020, l'église n'est pourtant pas laissée à l'abandon par la commune. En mai 2021, le conseil municipal approuvait une étude architecturale de l'édifice afin d'identifier les faiblesses de structure. Cette étude d'un montant de 11 256 € TTC a été subventionnée à hauteur de 80 % par la Région Hauts-de-France.

Fin 2023, le rapport de l'architecte faisait état de nombreuses défaillances, parfois préoccupantes, et pointait la nécessité d'études complémentaires. Aussi, le conseil municipal a, une nouvelle fois, approuvé ces études en fin d'année 2024, pour un montant de 20 210.85 € TTC, de nouveau subventionnés à 80 % par la Région Hauts-de-France. Il s'agit de relevés de pose de témoins sur fissures ainsi que d'études de sol.

Un point complet sera fait sur le sujet lors d'une prochaine édition du FOCUS.



Le Lien

n°114 - le 22 août 2024

site internet : www.ville-allonville.fr

page Facebook : Mairie Allonville

Fête des associations - Rappel

La fête annuelle des associations aura lieu les samedi 6 et dimanche 7 septembre prochains.

Deux journées durant lesquelles, de nombreuses activités et spectacles vous sont proposées, ainsi qu'un repas couscous le dimanche midi.

Venez nombreux assister à ces manifestations. Vous y serez accueillis avec plaisir.

Le programme complet vous a été distribué dans les boîtes aux lettres. Il est également accessible sur Facebook, Intramuros et sur le site internet de la commune.

Attention : N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 30 août pour vous inscrire à la soirée apéro-mentaliste et au repas couscous !

Benne à textiles

La collecte des textiles a repris, la benne est donc de nouveau accessible.

Chauffage École

La chaudière de l'école montre depuis quelques temps des signes de fatigue de plus en plus fréquents. Le conseil municipal, dans sa séance du 20 décembre 2024, a délibéré pour un remplacement de cet équipement en faveur d'une solution mixte aérothermie et appoint gaz, qui permettra de réaliser une économie de 60% (gain annuel estimé à 2 511 €). Ce projet, d'un coût de 111 840 € TTC, bénéficiera d'un montant de subventions de 74 560 € par la Préfecture de la Somme et Territoire Energie Somme. Après déduction du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA), le reste à charge pour la commune sera de 21 991,47 €.

Vidéo-protection

Afin de lutter contre les faits de délinquance, la commune envisage l'installation d'un système de vidéo-protection. La proposition reçue en mairie a été validée par le conseil municipal en fin d'année 2024 sous réserve de l'octroi des subventions sollicitées (67 757, 05 €). Cependant, bien que le dossier ait été déposé rapidement, à ce jour, la commune n'a pas encore de réponse à sa demande de subvention auprès de l'Etat ; sans retour positif de la Préfecture, le projet ne peut, actuellement, être porté par la commune seule.

Incivilités

La commune est fréquemment confrontée à des dégradations, des dépôts « sauvages » de déchets ménagers dans les chemins ou aux abords des bennes, mais également à des dépôts d'amiante.

Si les premiers sont traités par la commune, il n'en va pas de même des tôles amiantées qui, de par leur dangerosité, nécessitent une prise en charge de professionnel. Pour exemple, parmi les devis demandés pour l'un de ces dépôts, assez important au demeurant, le coût le plus faible s'élève à 5 820 €. De même, la réparation des filets découpés par malveillance au terrain multi-sports, installé depuis moins d'un an, va occasionner une dépense de 2 772 €.

Ces actes récurrents sont irrespectueux et intolérables.

5820 €, c'est l'équivalent de la fête de la musique et du feu d'artifice cette année.

2 772 €, c'est l'achat et l'installation de deux défibrillateurs.

Rentrée scolaire

Les vacances se terminent bientôt, la municipalité vous souhaite à tous une très belle rentrée !